



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

[www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

Service Police Municipale  
Réf agent MS

ARRETE DU MAIRE  
N° 2025/01

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DU MERCREDI 08 JANVIER 2025 A 08H00 AU JEUDI 09 JANVIER 2025 A 08H00 A L'OCCASION DES VŒUX DU MAIRE.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,

**Vu** le Code de la Route, articles R 417-10 et R 325-12,

**Vu** l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

**Considérant** qu'à l'occasion de la manifestation pour les « vœux du Maire », il y a lieu d'interdire le stationnement sur la place du Général Leclerc.

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur des places désignées place du Général Leclerc et rue de l'Hôtel de Ville du mercredi 08 janvier 2025 à 08h00 au jeudi 09 janvier 2025 à 08h00.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation règlementaire correspondante.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

**Fait à SANNOIS, le 02 Janvier 2025**

Pour le Maire et par délégation

Claude WILLIOT

1<sup>er</sup> adjoint au Maire

En charge des Travaux et de la Voirie

Des associations patriotiques et des relations avec les cultes

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

Publié le 2 janvier 2025